



COM30

Pour diffusion IMMÉDIATE

Nouveau service de collecte de contenants consignés à domicile Châteauguay promouvoit les services de Go Consigne

Châteauguay, le 9 septembre 2024 – À l'écoute des citoyen.ne.s et désireuse d'en faire encore plus pour la protection de l'environnement, Châteauguay s'est engagée à promouvoir les services de l'entreprise Go Consigne pour offrir un service de collecte à domicile pour les contenants consignés sur le territoire de la ville.

Ce service, qui vise tant les secteurs résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels, s'adresse à tous ceux et celles qui désirent contribuer au développement durable, mais qui n'ont pas envie de faire la file pour échanger leurs contenants consignés. Bien souvent, ces gens ont pris l'habitude de les déposer dans le bac bleu, pourtant réservé aux matières recyclables. La collecte proposée par Go Consigne vise ainsi à rectifier certains comportements et s'inscrit dans un contexte de bonnes pratiques environnementales.

Quels types de contenants peut-on consigner?

À l'heure actuelle, la consigne s'applique aux canettes de boisson en aluminium de 100 ml à 2 l telles que les contenants de jus, de boissons gazeuses ou de bières. En mars 2025, l'organisme Consignation, mandaté par le gouvernement du Québec pour moderniser le système de consigne, prévoit élargir la consigne aux contenants de boissons de verre (comme les vins et spiritueux), aux emballages de cartons multicouche (par exemple les cartons de lait) et aux bouteilles de plastique (incluant les bouteilles d'eau). Le nombre et le volume des contenants consignés est donc appelé à augmenter de façon significative au cours de la prochaine année.

Fonctionnement du service

Pour profiter du service, il suffit de s'inscrire gratuitement sur le Web au goconsigne.com. Dès que la valeur des contenants consignés accumulés est de 10 \$ ou plus, il est possible de les mettre dans un sac de plastique transparent que l'on dépose à la porte. Un livreur de Go Consigne se rend par la suite au domicile pour le ramassage. Le sac est ouvert au centre de tri, puis la valeur des contenants consignés est portée au compte du client. Dès qu'une valeur de 20 \$ de consignes est atteinte, il est possible de demander à ce que la somme soit versée par virement Interac.

Une partie du montant des consignes reçu (38 %) est déduite par Go Consigne afin de financer et développer son service de collecte. Le citoyen peut également choisir de faire don de ses consignes à la Société de recherche sur le cancer. Dans un tel cas, Go Consigne émettra un reçu pour fins d'impôt.

Outre un sac transparent, les gens peuvent aussi utiliser le sac réutilisable ou le bac blanc de Go Consigne (moyennant des frais) qu'ils peuvent laisser à l'extérieur de leur domicile.

- 30 -